

Règlement du concours 2025 du CUEJ

1. Dispositions générales : le concours

1.1. Éligibilité au concours

L'admission au CUEJ se fait sur concours.

Le concours est ouvert aux personnes pouvant justifier d'un diplôme validant un cycle de trois années d'études dans l'enseignement supérieur permettant d'accéder à un diplôme national de master (licence ou autre diplôme de grade licence).

L'inscription au concours d'entrée est réservée aux personnes qui détiennent un tel diplôme ou sont en voie de l'obtenir (par exemple celles inscrites en L3).

Les candidatures internationales ou les reprises d'études peuvent être dispensées du concours, cf. article 2 de ce règlement.

1.2. Organisation du concours

Le concours est organisé en quatre phases :

- L'inscription en ligne
- La phase 1 d'admissibilité
- La phase 2 d'admissibilité
- L'admission

1.3. Inscription en ligne

Les inscriptions se font uniquement sur la plateforme en ligne www.concoursjournalisme.fr. Elles débutent le **21 janvier 2025 à partir de 10h**, et se clôturent le **13 février 2025 à 15h**.

Plusieurs pièces devront obligatoirement être déposées sur la plateforme lors de l'inscription :

- Une pièce d'identité en cours de validité (avec le prénom et le nom correspondant à ceux indiqués lors de l'inscription sur la plateforme)
- Une photo d'identité récente
- Un CV
- Une copie d'un diplôme de licence (ou d'un diplôme de premier cycle de 180 crédits ECTS permettant d'accéder à un diplôme national de master) ou du certificat de scolarité de l'année en cours (L3)
- Le justificatif de paiement pour les personnes non exonérées des frais de concours

La validation de l'inscription est conditionnée à la validation du dossier administratif d'inscription, au respect des critères de niveau d'études, à l'envoi des pièces requises et au règlement des frais d'inscription. Il appartient à la personne candidate de vérifier qu'elle remplit les conditions d'accès au master journalisme du CUEJ.

1.3.1. Frais d'inscription au concours

Les frais d'inscription au concours sont fixés à 99€.

Les personnes titulaires d'une bourse sur critères sociaux (BCS) bénéficient de droits d'inscription réduits :

- Échelons 0 et 0 bis : 80€
- Échelons 1 à 4 : 50€
- Échelons 5 à 7 : 0€

Pour bénéficier de ces tarifs réduits, la notification définitive de bourse de l'année 2024/2025 doit obligatoirement être déposée dans l'espace dédié sur la plateforme.

Les frais d'inscription doivent être acquittés lors de la phase d'inscription et le justificatif doit être déposé avant la clôture des inscriptions.

Les frais d'inscription ne pourront pas être remboursés.

1.3.2. Cas particulier des candidatures au parcours franco-allemand

Les personnes souhaitant candidater pour le double master franco-allemand en journalisme, avec une 1^{ère} année à Fribourg-en-Brisgau et une 2^e année au CUEJ, doivent suivre la même procédure et ne s'inscrire qu'une fois au concours. Elles doivent cependant signaler leur intérêt pour le double master **en cochant la case dédiée sur la plateforme en ligne** lors de l'inscription.

Si elles sont déclarées admissibles, elles devront passer un oral supplémentaire en langue allemande lors de la phase d'admission, afin de vérifier qu'elles disposent d'un niveau suffisant en langue pour pouvoir étudier dans de bonnes conditions.

1.4. Phase d'admissibilité

La phase d'admissibilité se déroulera en deux phases :

1.4.1. 1^{ère} phase d'admissibilité : épreuve en ligne

Toutes les personnes ayant finalisé leur inscription sur la plateforme www.concoursjournalisme.fr seront convoquées pour une épreuve en ligne prévu le mardi **4 mars 2025**. La date et l'horaire exactes seront précisés dans la convocation en amont de l'épreuve.

L'épreuve prendra la forme d'un questionnaire à compléter en un temps limité. Celui-ci visera à tester la culture générale des personnes candidates, ainsi que leurs connaissances sur l'actualité et la langue française.

Les réponses au questionnaire seront évaluées et notées. Un classement sera ensuite effectué, par ordre de mérite, en fonction de la moyenne des notes à l'épreuve. Les personnes qui passeront le seuil d'admissibilité déterminé par le CUEJ seront invitées à poursuivre pour la 2e phase d'admissibilité. Les autres ne seront pas admises à poursuivre le concours.

1.4.2. La 2^e phase d'admissibilité : dossier en ligne

Les personnes autorisées à poursuivre le concours à l'issue de la 1^{ère} phase d'admissibilité devront compléter, puis valider (en cliquant sur « envoyer le dossier »), un dossier d'admissibilité sur la plateforme www.concoursjournalisme.fr à partir du **11 mars 2025** et **avant le 13 mars 2025 à 15h**.

Le dossier d'admissibilité sera composé des éléments suivants :

- Les réponses à plusieurs questions concernant notamment : le parcours personnel et académique de la personne qui candidate, son projet professionnel, les raisons pour lesquelles elle souhaite exercer la profession de journaliste à l'issue d'une formation au CUEJ ;
- Un curriculum vitae (non anonyme) ;
- Un relevé, le plus détaillé possible, des notes obtenues au cours des études supérieures ;
- Les réponses écrites à une « épreuve de description et de narration ».

L'absence de l'une des pièces susmentionnées, avant le 13 mars 2025 à 15h, est éliminatoire.

Les réponses écrites à « l'épreuve de description et de narration » seront évaluées et notées. Un classement sera ensuite effectué, par ordre de mérite, en fonction de la moyenne des notes à cette épreuve. Suivant ce classement, une liste des personnes admissibles sera élaborée par le jury du concours et sera publiée sur le site du CUEJ le **11 avril 2025**.

1.5. Phase d'admission

Les candidates et candidats ayant été déclarés admissibles par le jury du concours sont convoqués pour la phase d'admission. Celle-ci consistera en un ou plusieurs oraux, réalisé(s) devant un jury composé a minima de deux personnes.

Les oraux seront organisés entre **fin avril et début juin 2025** et auront lieu à Strasbourg ou en visioconférence.

Chaque personne devra se présenter impérativement aux jour et heure indiqués sur sa convocation, à l'Université de Strasbourg ou en visioconférence, munie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport).

L'entretien avec le jury comportera des questions d'actualité et de culture générale ainsi qu'un échange sur la motivation. L'échange sur la motivation reposera sur les éléments relatifs au parcours personnel et académique et au projet professionnels fournis dans le dossier lors de la phase d'admissibilité.

Les personnes admissibles souhaitant intégrer le double master franco-allemand seront convoquées à un oral supplémentaire visant à vérifier qu'elles disposent d'un niveau suffisant en langue allemande pour pouvoir étudier dans de bonnes conditions dans cette langue. Si la personne est admise et que l'oral a été jugé satisfaisant, elle pourra intégrer le double master franco-allemand. Si l'oral d'allemand n'a pas été satisfaisant, elle pourra néanmoins intégrer le master « classique » du CUEJ dans l'hypothèse où elle aurait satisfait à la phase d'admission dans les mêmes conditions que les autres personnes candidates.

À l'issue de l'ensemble des oraux, le jury du concours se réunira pour établir une liste principale d'admission (classée par ordre alphabétique) et une liste complémentaire (classée par ordre de mérite). Le classement de la liste complémentaire ne sera pas communiqué.

1.5.1. Résultats d'admission

La date de proclamation des résultats d'admission est fixée au vendredi **6 juin 2025**. Le CUEJ informera personnellement chaque personne admise.

Chaque personne ayant été retenue devra confirmer par mail son souhait d'intégrer l'école pour être définitivement admise. Sans réponse dans les délais impartis, l'admission sera réputée perdue et la personne suivante de la liste complémentaire est sollicitée.

En accord avec la Conférence des écoles de journalisme (CEJ), une date limite de confirmation d'inscription, de la part des étudiantes et étudiants est fixée pour toutes les formations reconnues au **10 juin 2025**.

Les personnes non admises recevront le relevé de leurs évaluations aux épreuves d'admissibilité au plus tard le **16 octobre 2025**. Les évaluations ne seront pas transmises aux personnes admises au CUEJ.

Pour les personnes ne possédant pas le niveau de formation requis au moment de leur inscription au concours, l'intégration sera prononcée sous réserve de la présentation d'un document attestant de ce niveau de formation au plus tard le **1er septembre 2025**.

Le jury est souverain et sa décision ne sera pas susceptible d'appel. Aucune explication concernant les raisons d'un refus d'admissibilité ou d'admission ne pourra être sollicitée auprès du CUEJ.

1.6. Aménagements spécifiques pour raisons médicales

Les personnes dont l'état de santé peut justifier des aménagements spécifiques des épreuves du concours doivent envoyer un certificat médical, établi par un médecin agréé, à amenagement@cuej.unistra.fr au plus tard le **21 février 2025 avant 15h**.

Le certificat médical doit avoir été établi moins de six mois avant le déroulement des épreuves, préciser la nature des aides humaines et techniques ainsi que des aménagements nécessaires pour permettre aux candidates et candidats, compte tenu de la nature et de la durée des épreuves décrites dans ce règlement, de composer dans des conditions compatibles avec leur situation.

Les aides et aménagements sollicités seront mis en œuvre, sous réserve que les charges afférentes ne soient pas disproportionnées au regard des moyens, notamment matériels et humains, dont le CUEJ dispose.

1.7. Fraude

Toute fraude entraînera des sanctions allant jusqu'à l'exclusion définitive du concours. Les cas suivants constituent un motif d'exclusion du concours :

- La substitution d'identité lors du déroulement des épreuves ;
- Le recours à l'aide extérieure d'une tierce personne lors du déroulement des épreuves ;
- Le recours à des outils d'intelligence artificielle lors du déroulement des épreuves et dans la constitution du dossier de candidature ;
- Tout faux et usage de faux d'un document, notamment ceux délivrés par l'administration ;
- Le plagiat et toutes les atteintes à la propriété intellectuelle (y compris par le biais d'outils d'intelligence artificielle) ;
- Le fait de recopier tout ou partie de la production d'une autre personne candidate au concours.

Les documents soumis pourront être analysés par un logiciel anti-plagiat pour identifier des similitudes avec des articles, analyses et ouvrages existants, ainsi qu'avec des textes générés par des intelligences artificielles.

1.8. Force majeure

Le CUEJ peut être amené à annuler, ou reporter, une ou plusieurs épreuves, à modifier le déroulement des épreuves en cas de force majeure. En l'espèce, cela ne remet pas en cause le reste du concours et ne pourra être invoqué comme un élément d'annulation par un ou une candidate.

2. Dispositions particulières permettant un accès au master du CUEJ hors concours

2.1. Candidatures internationales

Les étudiantes et étudiants internationaux doivent suivre la procédure selon leur pays d'origine ou d'étude :

2.1.1. Pays intégrés au dispositif Campus France

Les étudiantes et étudiants disposant de la nationalité d'un pays intégré au dispositif Campus France ne doivent pas passer le concours mais candidater via l'organisme Campus France. Seules les candidatures respectant le calendrier et la procédure Campus France seront examinées par le jury du CUEJ et, en cas d'admission, permettront l'obtention d'un visa d'études pour intégrer l'école.

Les admissions se font uniquement en première année de master.

2.1.2. Hors dispositif Campus France

Les étudiantes et étudiants disposant de la nationalité d'un pays n'étant pas intégré au dispositif Campus France peuvent postuler pour intégrer le CUEJ par le concours ou par le dépôt d'un dossier « candidature internationale » hors de la plateforme du concours. Dans le second cas, doivent être communiqués, **avant le 30 avril 2025**, à l'adresse candidatures@cuej.unistra.fr : une pièce d'identité (passeport), un CV, une lettre de motivation et une certification attestant d'un niveau C1 ou C2 en langue française. L'objet du mail sera : **candidature internationale CUEJ 2025/2026**. Les candidatures et pièces reçues hors délai ne sont pas prises en compte. Après l'épreuve de leur dossier, les personnes candidates peuvent être convoquées pour un entretien avec le jury.

Cette modalité d'admission n'est pas ouverte aux personnes de nationalité française.

Les admissions se font uniquement en première année de master.

2.2. Candidatures en reprise d'étude relevant de la formation continue

Sous certaines conditions, les personnes titulaires d'une licence (ou diplôme équivalent) et justifiant de trois années d'activité professionnelle, les personnes salariées bénéficiant d'une prise en charge de leur employeur (dont congé de formation professionnelle), les bénéficiaires du RSA, les demandeurs d'emploi et les personnes éligibles à un contrat de professionnalisation peuvent candidater sur dossier pour intégrer le CUEJ avec le statut de stagiaire de la formation continue dans le cadre de leur reprise d'études.

Les personnes qui ne sont pas titulaires des diplômes demandés mais qui peuvent justifier d'acquis personnels et professionnels équivalents peuvent candidater en mettant en avant ces acquis dans le dossier de candidature.

Afin de vous renseigner sur le statut de stagiaire de la formation continue, ainsi que sur les financements possibles, vous pouvez solliciter :

- Mme Elisa DEBAILLY, chargée de mission au SFC, e.debailly@unistra.fr – 03 68 85 49 94
- Mme Muriel SCHITTENHELM, assistante de formation au SFC, mschittenhelm@unistra.fr – 03 68 85 49 88

Pour ce public en reprise d'études, l'entrée au CUEJ se fait hors plateforme du concours, via une procédure spécifique sur dossier. Ce dossier est composé d'un CV, d'une lettre de motivation et de tout document méritant d'être porté à la connaissance du jury. Ce dossier doit être adressé à candidatures@cuej.unistra.fr **avant le 30 avril 2025**. L'objet du mail sera : candidature RE CUEJ 2024/2025. Après examen de leur dossier, les personnes candidates peuvent être convoquées pour un entretien avec le jury.

Les admissions se font exclusivement en première année de master.